



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 20 mars 2024 — N° 108

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Ciccone (Marquette) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Jocelyn Thibault.

Mme Soucy (Saint-Hyacinthe) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire de la Société de développement commercial centre-ville Saint-Hyacinthe.

Mme Bourassa (Charlevoix–Côte-de-Beaupré) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Pierre Tremblay.

M. Grandmont (Taschereau) fait une déclaration afin de souligner le 30^e anniversaire de la Ligue des droits et libertés, section de Québec.

Mme Hébert (Saint-François) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Chemika Mamode et à M. Patrick Rahimaly.

20 mars 2024

M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne) fait une déclaration afin de souligner le travail de l’organisme Le Garde-manger pour tous et de sa directrice générale, Mme Ghislaine Théoret.

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de souligner la Journée québécoise de la francophonie canadienne.

M. Chassin (Saint-Jérôme) fait une déclaration afin de souligner l’implication bénévole dans la circonscription de Saint-Jérôme.

Mme Blais (Abitibi-Ouest) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Robert Adam.

M. Lafrenière (Vachon) fait une déclaration afin de souligner la tenue du 45^e JazzFest des jeunes du Québec.

M. Roberge (Chambly) fait une déclaration afin de souligner la distribution de repas de cabane à sucre dans la circonscription de Chambly.

M. Jolin-Barrette (Borduas) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire de la Chambre de commerce et d’industrie Vallée-du-Richelieu.

20 mars 2024

À 9 h 55, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 04.

Moment de recueillement

Dépôts de documents

M. Girard, ministre des Finances, dépose :

Le rapport d'activité 2021-2022 résultant de la comparaison, du couplage ou de l'appariement des fichiers de renseignements inscrits au plan d'utilisation de Revenu Québec, incluant l'avis de la Commission d'accès à l'information du Québec.

(Dépôt n° 1453-20240320)

M. Bonnardel, ministre de la Sécurité publique, dépose :

Le plan stratégique 2023-2026 du Bureau des enquêtes indépendantes.

(Dépôt n° 1454-20240320)

20 mars 2024

M. Carmant, ministre responsable des Services sociaux, dépose :

Le plan stratégique 2024-2028 de l'Office des personnes handicapées du Québec.
(Dépôt n° 1455-20240320)

Dépôts de rapports de commissions

M. Fortin (Pontiac), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de la culture et de l'éducation qui, les 21 et 22 février, ainsi que les 13, 14 et 19 mars 2024, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 47, Loi visant à renforcer la protection des élèves. Le rapport contient des amendements au projet de loi, dont un au titre.

(Dépôt n° 1456-20240320)

Mme D'Amours (Mirabel), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, les 12, 13, 14 et 19 mars 2024, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 51, Loi modernisant l'industrie de la construction.

(Dépôt n° 1457-20240320)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

20 mars 2024

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Skeete, ministre responsable de la Lutte contre le racisme, conjointement avec Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), M. Leduc, leader du deuxième groupe d'opposition, M. Paradis (Jean-Talon) et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le début de la Semaine d'actions contre le racisme qui se tiendra du 21 au 31 mars;

QU'elle souligne la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale qui se tiendra le 21 mars, instaurée par les Nations Unies pour ne jamais oublier le massacre de Sharpeville, événement tragique durant la lutte contre l'apartheid en Afrique du Sud;

QU'elle souligne l'importance historique de cette journée dans la lutte contre le racisme;

QU'elle commémore la mémoire des victimes du racisme à travers l'histoire, et souligne l'apport des acteurs de changement en faveur de l'égalité pour tous;

QU'elle rappelle l'importance de la sensibilisation contre le racisme;

QU'enfin, elle invite toutes les Québécoises et tous les Québécois à participer aux activités de sensibilisation tout au long de cette semaine.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

M. Fortin (Pontiac), conjointement avec Mme Zaga Mendez (Verdun), M. Bérubé (Matane-Matapédia) et Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant les programmes de la Financière agricole du Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

20 mars 2024

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Ghazal (Mercier), conjointement avec Mme Duranceau, ministre responsable de l'Habitation, Mme Garceau (Robert-Baldwin), M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne l'urgence d'agir face à la situation préoccupante où des femmes et leurs enfants se retrouvent sans accès à un hébergement sécuritaire en raison des retards dans la construction des maisons d'hébergement pour femmes;

QU'elle rappelle l'importance centrale des maisons d'hébergement dans le continuum de services visant à protéger et à soutenir les femmes victimes de violence conjugale;

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec de s'engager à tout mettre en œuvre pour faciliter la réalisation dans les plus brefs délais de tous les projets de construction de ces établissements.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 222 en annexe)

Pour : **108** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Paradis (Jean-Talon), conjointement avec M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, M. Zanetti (Jean-Lesage) et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale rappelle que l'article 4 de la Charte de la Ville de Québec, tel que modifié par la Loi accordant le statut de capitale nationale à la Ville de Québec et augmentant à ce titre son autonomie et ses pouvoirs, prévoit que les grandes rencontres politiques doivent se tenir en priorité à Québec;

20 mars 2024

QU'elle réitère sa résolution unanime du 9 février 2023 appelant le gouvernement du Québec à prioriser le territoire de la Capitale-Nationale du Québec pour la tenue, notamment, des grandes rencontres politiques;

QU'elle affirme que l'article 4 de la Charte de la Ville de Québec doit être interprété largement pour les rencontres et événements politiques et qu'une rencontre entre des premiers ministres est une « grande rencontre politique » au sens de la loi;

QU'elle constate que sept rencontres entre les premiers ministres du Québec et du Canada depuis l'élection générale du 1^{er} octobre 2018 se sont tenues à l'extérieur du territoire de la Capitale-Nationale;

Par conséquent, qu'elle exige du gouvernement du Québec que les rencontres entre les premiers ministres du Québec et du Canada se tiennent sur le territoire de la Capitale-Nationale.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 223 en annexe)

Pour : **107** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Nichols (Vaudreuil), conjointement avec Mme Laforest, ministre des Affaires municipales, Mme Setlakwe (Mont-Royal–Outremont), M. Grandmont (Taschereau) et M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte de la recrudescence de démissions d'élus municipaux depuis les dernières élections municipales de 2021;

QUE l'Assemblée nationale prenne acte de l'appel à l'aide manifesté par de nombreux élus municipaux victimes d'incivilité;

1655

20 mars 2024

QUE l'Assemblée nationale rappelle l'importance de respecter le droit, pour tous les élus du Québec, de travailler dans un environnement sain;

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec de prendre rapidement les mesures afin d'offrir aux élus municipaux victimes d'incivilité, un accompagnement afin de porter plainte;

Enfin, que l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec de mettre en place les sanctions nécessaires afin de dissuader et réprimander les intimidateurs.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 54, Loi donnant suite à la Table Justice-Québec en vue de réduire les délais en matière criminelle et pénale et visant à rendre l'administration de la justice plus performante;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 50, Loi édictant la Loi sur la sécurité civile visant à favoriser la résilience aux sinistres et modifiant diverses dispositions relatives notamment aux centres de communications d'urgence et à la protection contre les incendies de forêt;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 48, Loi modifiant principalement le Code de la sécurité routière afin d'introduire des dispositions relatives aux systèmes de détection et d'autres dispositions en matière de sécurité routière.

20 mars 2024

Et, du consentement pour déroger à l'article 143 du Règlement, il convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 44, Loi modifiant principalement la Loi sur le ministère de l'Économie et de l'Innovation en matière de recherche;

M. Benjamin, troisième vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'économie et du travail se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'un mandat d'initiative concernant les conditions de travail des immigrants et étrangers.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Débat sur le discours du budget

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 19 mars 2024, sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), M. Bouazzi (Maurice-Richard), M. Paradis (Jean-Talon), M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, M. Zanetti (Jean-Lesage), Mme Prass (D'Arcy-McGee), Mme Labrie (Sherbrooke), Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce), Mme Dufour (Mille-Îles), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), Mme Caron (La Pinière), Mme Zaga Mendez (Verdun), M. Kelley (Jacques-Cartier), M. Grandmont (Taschereau), M. Derraji (Nelligan) et Mme Garceau (Robert-Baldwin), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

20 mars 2024

Au début de son intervention, Mme Ghazal (Mercier) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement de la CAQ et la ministre responsable de l'Habitation pour avoir bloqué la construction de maisons d'hébergement pour femmes et enfants victimes de violence conjugale.

Le débat se poursuit sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), M. Bouazzi (Maurice-Richard), M. Paradis (Jean-Talon), M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, M. Zanetti (Jean-Lesage), Mme Prass (D'Arcy-McGee), Mme Labrie (Sherbrooke), Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce), Mme Dufour (Mille-Îles), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), Mme Caron (La Pinière), Mme Zaga Mendez (Verdun), M. Kelley (Jacques-Cartier), M. Grandmont (Taschereau), M. Derraji (Nelligan), Mme Garceau (Robert-Baldwin) et Mme Ghazal (Mercier), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

M. Benjamin, troisième vice-président, interrompt le débat et informe l'Assemblée qu'il a reçu une demande de débat de fin de séance pour le jeudi 21 mars 2024, sur une question adressée par Mme Cadet (Bourassa-Sauvé) à Mme Champagne Jourdain, ministre de l'Emploi, sur le sujet suivant : « L'abandon du gouvernement du programme de crédit d'impôt pour les travailleurs expérimentés ».

Le débat se poursuit.

À la fin de son intervention, Mme Cadet (Bourassa-Sauvé) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement de la CAQ pour avoir fait fi des principes d'équité intergénérationnelle en reléguant le fardeau de sa dette aux prochaines générations et en se privant de la marge de manœuvre budgétaire nécessaire pour aborder les défis des jeunes Québécois, comme le développement des compétences stratégiques de la main-d'œuvre, le repreneuriat d'entreprise et la rémunération des stages dans le secteur public.

20 mars 2024

Le débat se poursuit sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), M. Bouazzi (Maurice-Richard), M. Paradis (Jean-Talon), M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, M. Zanetti (Jean-Lesage), Mme Prass (D'Arcy-McGee), Mme Labrie (Sherbrooke), Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce), Mme Dufour (Mille-Îles), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), Mme Caron (La Pinière), Mme Zaga Mendez (Verdun), M. Kelley (Jacques-Cartier), M. Grandmont (Taschereau), M. Derraji (Nelligan), Mme Garceau (Robert-Baldwin), Mme Ghazal (Mercier) et Mme Cadet (Bourassa-Sauvé), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À la fin de son intervention, M. Marissal (Rosemont) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement de la CAQ d'utiliser les fonds publics pour construire des mini-hôpitaux privés.

Le débat se poursuit sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), M. Bouazzi (Maurice-Richard), M. Paradis (Jean-Talon), M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, M. Zanetti (Jean-Lesage), Mme Prass (D'Arcy-McGee), Mme Labrie (Sherbrooke), Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce), Mme Dufour (Mille-Îles), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), Mme Caron (La Pinière), Mme Zaga Mendez (Verdun), M. Kelley (Jacques-Cartier), M. Grandmont (Taschereau), M. Derraji (Nelligan), Mme Garceau (Robert-Baldwin), Mme Ghazal (Mercier), Mme Cadet (Bourassa-Sauvé) et M. Marissal (Rosemont), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À 13 heures, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 heures.

20 mars 2024

Le débat se poursuit sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), M. Bouazzi (Maurice-Richard), M. Paradis (Jean-Talon), M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, M. Zanetti (Jean-Lesage), Mme Prass (D'Arcy-McGee), Mme Labrie (Sherbrooke), Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce), Mme Dufour (Mille-Îles), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), Mme Caron (La Pinière), Mme Zaga Mendez (Verdun), M. Kelley (Jacques-Cartier), M. Grandmont (Taschereau), M. Derraji (Nelligan), Mme Garceau (Robert-Baldwin), Mme Ghazal (Mercier), Mme Cadet (Bourassa-Sauvé) et M. Marissal (Rosemont), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À la fin de son intervention, Mme Setlakwe (Mont-Royal–Outremont) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste de mettre à mal l'occupation du territoire et le développement économique en abandonnant sa promesse d'investir 470 M\$ pour le développement des petits milieux et des villages pour soutenir les services de proximité.

Le débat se poursuit sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), M. Bouazzi (Maurice-Richard), M. Paradis (Jean-Talon), M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, M. Zanetti (Jean-Lesage), Mme Prass (D'Arcy-McGee), Mme Labrie (Sherbrooke), Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce), Mme Dufour (Mille-Îles), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), Mme Caron (La Pinière), Mme Zaga Mendez (Verdun), M. Kelley (Jacques-Cartier), M. Grandmont (Taschereau), M. Derraji (Nelligan), Mme Garceau (Robert-Baldwin), Mme Ghazal (Mercier), Mme Cadet (Bourassa-Sauvé), M. Marissal (Rosemont) et Mme Setlakwe (Mont-Royal–Outremont), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

Au début de son intervention, M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement de la CAQ pour les mesures budgétaires qui poursuivent et bonifient l'offre de formations accélérées dans l'industrie de la construction, mettant en péril les diplômés d'études professionnelles (DEP), alors que l'alternative consensuelle est l'alternance travail-études.

20 mars 2024

Le débat se poursuit sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), M. Bouazzi (Maurice-Richard), M. Paradis (Jean-Talon), M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, M. Zanetti (Jean-Lesage), Mme Prass (D'Arcy-McGee), Mme Labrie (Sherbrooke), Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce), Mme Dufour (Mille-Îles), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), Mme Caron (La Pinière), Mme Zaga Mendez (Verdun), M. Kelley (Jacques-Cartier), M. Grandmont (Taschereau), M. Derraji (Nelligan), Mme Garceau (Robert-Baldwin), Mme Ghazal (Mercier), Mme Cadet (Bourassa-Sauvé), M. Marissal (Rosemont), Mme Setlakwe (Mont-Royal-Outremont) et M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À la fin de son intervention, M. Fortin (Pontiac) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour son sixième budget consécutif qui nuit à l'amélioration des services en santé en ne prévoyant aucune somme dévolue spécifiquement à la formation, à la rétention et au recrutement massif de personnel en santé et services sociaux.

Le débat se poursuit sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), M. Bouazzi (Maurice-Richard), M. Paradis (Jean-Talon), M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, M. Zanetti (Jean-Lesage), Mme Prass (D'Arcy-McGee), Mme Labrie (Sherbrooke), Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce), Mme Dufour (Mille-Îles), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), Mme Caron (La Pinière), Mme Zaga Mendez (Verdun), M. Kelley (Jacques-Cartier), M. Grandmont (Taschereau), M. Derraji (Nelligan), Mme Garceau (Robert-Baldwin), Mme Ghazal (Mercier), Mme Cadet (Bourassa-Sauvé), M. Marissal (Rosemont), Mme Setlakwe (Mont-Royal-Outremont), M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) et M. Fortin (Pontiac), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À la fin de son intervention, M. Cliche-Rivard (Saint-Henri-Sainte-Anne) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement la CAQ pour son budget 2024-2025 qui a rompu la promesse du Grand Chantier des familles et qui prive donc les familles québécoises des moyens nécessaires pour s'épanouir socialement et économiquement.

20 mars 2024

Le débat se poursuit sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), M. Bouazzi (Maurice-Richard), M. Paradis (Jean-Talon), M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, M. Zanetti (Jean-Lesage), Mme Prass (D'Arcy-McGee), Mme Labrie (Sherbrooke), Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce), Mme Dufour (Mille-Îles), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), Mme Caron (La Pinière), Mme Zaga Mendez (Verdun), M. Kelley (Jacques-Cartier), M. Grandmont (Taschereau), M. Derraji (Nelligan), Mme Garceau (Robert-Baldwin), Mme Ghazal (Mercier), Mme Cadet (Bourassa-Sauvé), M. Marissal (Rosemont), Mme Setlakwe (Mont-Royal-Outremont), M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), M. Fortin (Pontiac) et M. Cliche-Rivard (Saint-Henri-Sainte-Anne), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À la fin de son intervention, M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement de la CAQ pour son budget 2024-2025 qui n'accorde aucune nouvelle somme pour la construction de nouveaux logements sociaux et abordables pour la prochaine année, mais également aucune mesure forte pour accélérer la construction, favoriser l'accès à la propriété, limiter la spéculation et endiguer les hausses de loyer.

Le débat se poursuit sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), M. Bouazzi (Maurice-Richard), M. Paradis (Jean-Talon), M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, M. Zanetti (Jean-Lesage), Mme Prass (D'Arcy-McGee), Mme Labrie (Sherbrooke), Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce), Mme Dufour (Mille-Îles), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), Mme Caron (La Pinière), Mme Zaga Mendez (Verdun), M. Kelley (Jacques-Cartier), M. Grandmont (Taschereau), M. Derraji (Nelligan), Mme Garceau (Robert-Baldwin), Mme Ghazal (Mercier), Mme Cadet (Bourassa-Sauvé), M. Marissal (Rosemont), Mme Setlakwe (Mont-Royal-Outremont), M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), M. Fortin (Pontiac), M. Cliche-Rivard (Saint-Henri-Sainte-Anne) et M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

20 mars 2024

À la fin de son intervention, M. Ciccone (Marquette) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour son budget qui ne prévoit aucune somme dédiée au capital humain dans les organisations du milieu du sport et de l'activité physique.

Treize heures trente minutes se sont écoulées depuis le début du discours de M. Girard, ministre des Finances. En conséquence, conformément aux dispositions de l'article 275 du Règlement, le débat sur le discours du budget est suspendu à l'Assemblée et se poursuivra à la Commission des finances publiques.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 97 du Règlement, le débat sur une motion proposée par le troisième groupe d'opposition sous la rubrique des affaires inscrites par les députés de l'opposition est remis au mercredi 27 mars 2024.

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 42, Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail.

Après débat, le rapport est adopté.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des relations avec les citoyens qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 46, Loi sur l'amélioration de la protection des enfants dans les services de garde éducatifs, ainsi que sur les amendements transmis par Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis).

20 mars 2024

L'amendement qui prévoit l'ajout de l'article 33.1 est jugé recevable. Cependant, l'amendement qui prévoit l'ajout de l'article 0.1 est déclaré irrecevable puisqu'il introduit un nouveau principe au projet de loi.

En effet, le projet de loi vise à améliorer la protection des enfants dans les services de garde éducatifs, notamment par la révision du processus de vérification de renseignements concernant les titulaires de permis et par la définition du rôle des différents acteurs de ce processus.

L'amendement cherche quant à lui à modifier l'article 2 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, qui prévoit le droit pour tout enfant de recevoir des services de garde éducatifs personnalisés de qualité. De manière plus spécifique, l'amendement vise à supprimer les limitations à ce droit.

Bien que cet amendement touche au sujet des services de garde éducatifs, il se rattache à un principe distinct, soit celui de l'accès aux services de garde, et non à celui de la protection des enfants fréquentant ces services.

Un débat s'ensuit.

Le débat est ajourné au nom de Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis).

À 18 h 30, M. Lévesque, deuxième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 21 mars 2024, à 9 h 40.

La Présidente

NATHALIE ROY

20 mars 2024

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion de Mme Ghazal (Mercier), conjointement avec Mme Duranceau, ministre responsable de l'Habitation, Mme Garceau (Robert-Baldwin), M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition et Mme Nichols (Vaudreuil) :

(Vote n° 222)

POUR - 108

Abou-Khalil (CAQ)	Chassin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Montigny (CAQ)
Allaire (CAQ)	Ciccone (PLQ)	Jacques (CAQ)	Morin (PLQ)
Arseneau (PQ)	Cliche-Rivard (QS)	Jeannotte (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)
Asselin (CAQ)	D'Amours (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Nichols (IND)
Beauchemin (PLQ)	Déry (CAQ)	Julien (CAQ)	Paradis (PQ)
Bélanger (CAQ)	Dionne (CAQ)	Kelley (PLQ)	Picard (CAQ)
(Prévost)	Dorismond (CAQ)	Labrie (QS)	Poulet (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Drainville (CAQ)	Lachance (CAQ)	Poulin (CAQ)
(Orford)	Dubé (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Prass (PLQ)
Bérubé (PQ)	Dufour (CAQ)	Laforest (CAQ)	Proulx (CAQ)
Biron (CAQ)	(Abitibi-Est)	Laframboise (CAQ)	Prouvençal (CAQ)
Blais (CAQ)	Dufour (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Reid (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	(Mille-Îles)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rivest (CAQ)
Blouin (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bouazzi (QS)	Fréchette (CAQ)	(Les Plaines)	Roy (CAQ)
Boulet (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Garceau (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Schmaltz (CAQ)
Bussière (CAQ)	Gendron (CAQ)	Leduc (QS)	Schneeberger (CAQ)
Cadet (PLQ)	Ghazal (QS)	Lefebvre (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Caire (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Simard (CAQ)
Carmant (CAQ)	(Groulx)	Lemieux (CAQ)	Skeete (CAQ)
Caron (CAQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	St-Louis (CAQ)
(Portneuf)	(Lac-Saint-Jean)	(Chapleau)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Caron (PLQ)	Grandmont (QS)	Maccarone (PLQ)	Tardif (CAQ)
(La Pinière)	Groncin (CAQ)	Malette (CAQ)	Thouin (CAQ)
Champagne Jourdain (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Marissal (QS)	Tremblay (CAQ)
Charest (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Martel (CAQ)	(Dubuc)
Charette (CAQ)	Haytayan (CAQ)	McGraw (PLQ)	Zanetti (QS)

20 mars 2024

Sur la motion de M. Paradis (Jean-Talon), conjointement avec M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, M. Zanetti (Jean-Lesage) et Mme Nichols (Vaudreuil) :

(Vote n° 223)

POUR - 107

Abou-Khalil (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Jolin-Barrette (CAQ)	Paradis (PQ)
Allaire (CAQ)	D'Amours (CAQ)	Julien (CAQ)	Picard (CAQ)
Arseneau (PQ)	Déry (CAQ)	Kelley (PLQ)	Poulet (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dionne (CAQ)	Labrie (QS)	Poulin (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Dorismond (CAQ)	Lachance (CAQ)	Prass (PLQ)
Bélanger (CAQ)	Drainville (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Proulx (CAQ)
(Prévost)	Dubé (CAQ)	Laforest (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dufour (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Reid (CAQ)
(Orford)	(Abitibi-Est)	Lafrenière (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bérubé (PQ)	Dufour (PLQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Roberge (CAQ)
Biron (CAQ)	(Mille-Îles)	Lamontagne (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Blais (CAQ)	Duranceau (CAQ)	LeBel (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roy (CAQ)
Blouin (CAQ)	Fortin (PLQ)	(Les Plaines)	Sainte-Croix (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Gagnon (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Schneeberger (CAQ)
Bouazzi (QS)	Garceau (PLQ)	Leduc (QS)	Setlakwe (PLQ)
Boulet (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Simard (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Ghazal (QS)	Lemay (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bussière (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Cadet (PLQ)	(Groulx)	Lévesque (CAQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Caire (CAQ)	Girard (CAQ)	(Chapleau)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Maccarone (PLQ)	Thouin (CAQ)
Caron (CAQ)	Grandmont (QS)	Malette (CAQ)	Tremblay (CAQ)
(Portneuf)	Groncin (CAQ)	Marissal (QS)	(Dubuc)
Caron (PLQ)	Guilbault (CAQ)	Martel (CAQ)	Zanetti (QS)
(La Pinière)	Guillemette (CAQ)	McGraw (PLQ)	
Champagne Jourdain (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Montigny (CAQ)	
Charest (CAQ)	Hébert (CAQ)	Morin (PLQ)	
Charette (CAQ)	Jacques (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	
Ciccone (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Nichols (IND)	